

SÉANCE du lundi 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 7 septembre à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 2 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roland Le Droff, Maire.

Étaient présents : Mme Myriam Jéby, M. Vincent Lamy, M. Roland Le Droff, Mme Valérie Tiriau, Mme Hélène Brielle, Mme Alexandra Hutin, M. Philippe Rostren, M. Fabien Suhard, M. Antoine Durand, M. Guillaume Migault, Mme Chloé Prioux, Mme Anne Marie Belloir Coudé, Mme Virginie Rabeau.

Étaient excusés : M. Maxime Tual, M. François Gérard.

M. Philippe Rostren est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

D2026-62 RÉHABILITATION DE LA MAISON BOUCAULT - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ (ANNULE ET REMPLACE D2026-44)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D2026-44 du 24 juin 2026 approuvant le plan de financement définitif de l'opération de réhabilitation de la Maison Boucault et ses annexes, pour un coût total de 836 779,68 € HT ;

Considérant la réévaluation du forfait de rémunération de maîtrise d'œuvre (Ancre Architecture et I2C), porté de 42 500,00 € HT à 69 700,00 € HT ;

Considérant que cette réévaluation porte le coût total de l'opération à 863 979,68 € HT, financé par une augmentation de l'autofinancement communal de 395 992,68 € HT à 423 192,68 € HT, les autres participations demeurant inchangées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement actualisé de l'opération, portant le coût total à 863 979,68 € HT, selon les tableaux ci-dessous ;

Poste	Montant HT	%	
Travaux (14 lots – MAPA, CAO 10/03/2026)	693 479,68 €	80,3 %	
Études / MOE (Ancre Architecture + I2C)	69 700,00 €	8,1 %	
Rachat EPFB Bretagne (1ère annuité)	100 800,00 €	11,7 %	
TOTAL COÛT OPÉRATION HT	863 979,68 €	100 %	

Financier	Montant HT	Taux	Statut
DETR (État – Préfecture 35)	120 000,00 €	13,9 %	Attribuée
Fonds Vert / PCAET (Vitré Cnauté)	136 000,00 €	15,7 %	Sollicitée
Vitré Cnauté – PLH (log. sociaux)	69 000,00 €	8,0 %	Attribuée
Département 35 (Ambition Commune)	100 000,00 €	11,6 %	Attribuée
Vitré Cnauté – aide à la pierre	15 787,00 €	1,8 %	Attribuée
Autofinancement commune	423 192,68 €	49,0 %	
TOTAL FINANCEMENT HT	863 979,68 €	100 %	

- D'annuler et remplacer à ce titre la délibération D2026-44 du 24 juin 2026 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce plan de financement actualisé.

M. Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire, R. Le Droff

